



15 septembre 2014

(14-5259)

Page: 1/1

Original: français

## NÉGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII:4 ET DE L'ARTICLE XXIV:6

### COMMUNICATION DU GABON

#### *Addendum*

La communication ci-après, datée du 12 septembre 2014, est distribuée à la demande de la délégation du Gabon.

---

La Mission Permanente de la République Gabonaise auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, à Vienne et des autres Organisations internationales ayant leur siège en Suisse, présente ses compliments à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ainsi qu'aux Missions Permanentes accréditées auprès de l'OMC et a l'honneur de demander une prorogation de renégociation de sa liste de concessions tarifaires.

En effet, le Comité du Commerce et des marchandises lors de sa réunion du 19 juin 2014, à prévu que le Gabon boucle ses négociations le 15 septembre 2014. Compte tenu du nombre des délégations qui restent à rencontrer, le Gabon voudrait, une fois de plus, solliciter l'extension de cette période pour une durée de 90 jours, **du 16 septembre au 16 décembre 2014**.

Notre pays voudrait compter à nouveau sur la pertinence des membres dudit Comité et formuler le vœu de voir sa requête soutenue et recevoir un avis favorable.

La Mission Permanente de la République Gabonaise remercie l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ainsi que les Missions Permanentes accréditées auprès de l'OMC, et saisit cette occasion pour leur renouveler les assurances de sa haute considération.

---